



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
CI-DESSUS MENTIONNÉE**

AVIS PUBLIC

Est donné par les présentes par la soussignée, Geneviève Boutin directrice générale et greffière-trésorière de ladite Municipalité que les membres du conseil, lors d'une session régulière qui sera tenue à Notre-Dame-De-Ham, le lundi 5 mai 2025 à 20h à la salle municipale.

STATUERONT sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DM25-03 : NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Le demandeur souhaite construire un garage détaché de 9,15 m x 12,2 m (30' x 40') en cour arrière de la résidence.

Demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant l'élément suivant.

- 1) Augmenter la superficie maximale du garage détaché de 93 m² à 112 m².

Cette demande vise la propriété de monsieur Dany Groleau située au 15-17 route 161, lot 6 585 497 et 6 585 498 cadastre du Québec.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation par le Conseil à l'assemblée du 5 mai 2025.

Donné à Notre-Dame-De-Ham, ce 22e jour du mois d'avril 2025.

La directrice-générale et greffière-trésorière

Geneviève Boutin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Geneviève Boutin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 10 h et 17 h, le 22^e jour du mois d'avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.

Signé.....*Geneviève Boutin*.....